

PLANIFICATION ET COOPÉRATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES DE LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE

Aujourd'hui, on admet universellement qu'une certaine planification est impérative lorsqu'il s'agit de construire et de développer des bibliothèques susceptibles de rendre un maximum de services. En revanche, le système politique et social de chaque État, les ressources disponibles, et les mentalités propres de chaque peuple déterminent la nature de la planification : quels seront le pouvoir et le caractère contraignant de cette planification ? Dans quels domaines poussera-t-elle son étude jusqu'aux détails ? De quels moyens pratiques disposera-t-elle pour être appliquée ? L'éventail de toutes les combinaisons possibles est très étendu.

Dans la plupart des pays industriels occidentaux à constitution démocratique, parmi lesquels se trouve la République Fédérale d'Allemagne, on admet le principe suivant : liberté et planification doivent trouver un équilibre qui laisse la marge de manœuvre la plus vaste possible à la responsabilité individuelle mais impose à l'administration centrale les limites nécessaires.

En RFA s'ajoute un élément d'importance : le caractère fédéral de l'État. Celui-ci prévoit en effet un partage des compétences en matière législative et administrative entre un grand nombre de partenaires : l'État fédéral, les 11 *Länder* et les communes. Ces partenaires disposent d'une certaine souveraineté en matière administrative et fiscale. Cette configuration a naturellement son effet sur les bibliothèques. Dans ce domaine précis, la responsabilité incombe essentiellement aux *Länder* ; c'est en effet à eux que revient constitutionnellement ce qu'on appelle la « souveraineté culturelle », c'est-à-dire qu'il entre dans leurs attributions de prendre les mesures et aménagements nécessaires dans tout ce qui touche à la culture, les sciences et l'éducation. Les universités et leurs bibliothèques font donc aussi partie de leur domaine. Les communes sont responsables de la création, de l'organisation et du financement des bibliothèques publiques dans les villes, de même que des théâtres et musées municipaux. D'autre part, l'État fédéral entretient quelques grandes bibliothèques en tête desquelles, à la suite d'une loi de 1969, on trouve la *Deutsche Bibliothek* de Francfort qui remplit pour l'essentiel les fonctions d'une bibliothèque nationale. Selon la Constitution, l'État fédéral (parallèlement aux *Länder*) est également responsable de la recherche scientifique, de l'information et de la documentation, ce qui explique l'intérêt considérable porté par certains ministères à certaines bibliothèques.

Pour tenir compte des compétences respectives de chacun et prévenir les conflits possibles, on a créé depuis dix ans environ une institution qui doit garantir une action conjointe de l'État fédéral et des *Länder* sur certains points dépassant le cadre d'une région. Après avoir modifié la constitution de la RFA, on s'est mis d'accord pour établir une « Commission mixte État-Länder pour la planification culturelle, l'encouragement et à la recherche ». On a ensuite mis sur pied en 1975 une convention-type qui permet entre autres aux bibliothèques de financer conjointement d'importants organismes à caractère supra-régional. Cette convention s'applique aujourd'hui aux trois grandes bibliothèques centrales spécialisées dans les techniques, la médecine et les sciences économiques et au *Deutsches Bibliotheksinstitut*.

En matière de planification et d'avancement de la recherche dans les bibliothèques, la *Deutsche Forschungsgemeinschaft* (DFG) joue un rôle particulier sur le plan national ; la DFG, organisation scientifique financée par la République Fédérale et les *Länder* mais autonome dans l'organisation de ses tâches propres, a la fonction essentielle suivante : promouvoir la recherche fondamentale dans tous les domaines avec des subventions complémentaires.

On doit garder présent à l'esprit ce tableau relativement confus et à première vue un peu déroutant, si l'on veut comprendre sur quelles bases et dans quel cadre fonctionne la planification et les services centraux en matière de bibliothèque en RFA.

En 1949, année de fondation de la RFA, on donna la priorité à la reconstruction du pays après la Seconde guerre mondiale ; on adopta en tout premier lieu les principes d'une économie libérale qui accordèrent à l'initiative individuelle la prééminence sur la planification étatique. D'une manière surprenante, les bibliothèques de recherche sont l'un des rares domaines dans lesquels, à cette époque déjà, on mit sur pied une planification qui allait bien au-delà des établissements eux-mêmes et de leurs intérêts immédiats ; il s'agissait plus précisément encore de prendre en considération une tâche donnée : mettre autant que possible la documentation étrangère à la disposition des lecteurs. Cette initiative avait un lien étroit avec des traditions remontant aux années 20, issues de la DFG qui avait mis sur pied et financé le plan qu'on appelait « *Sondersammelgebietsplan* » (Plan par secteurs d'acquisitions spécialisées).

C'est seulement dans les années 60 que se modifia généralement l'attitude jusque-là restrictive et mesurée à l'égard de la planification dans les domaines de la science et de la culture, c'est-à-dire après la fondation par l'État fédéral et les *Länder* d'un Conseil scientifique ; ce dernier jouait le rôle de commission consultative en matière de politique culturelle et se vit confier la mise en œuvre d'un plan général de développement et de promotion des connaissances. Les premiers résultats de ce travail furent les recommandations présentées en 1960 pour le développement des universités. Ces recommandations suscitérent des efforts considérables dans tous les *Länder* et contribuèrent à un relèvement rapide de la capacité des établissements d'enseignement supérieur. Déjà le deuxième volume des recommandations du Conseil scientifique, paru en 1964, concernait le développement des bibliothèques de recherche. Voici ce qui était préconisé : conformément à d'anciens travaux de la DFG, en particulier sur les bibliothèques des grands établissements, le Conseil scientifique budgétaire présentait des modèles pouvant servir de référence dans les travaux de planification ; on donnait aussi des recommandations particulières pour équiper et doter plus efficacement plus de 80 bibliothèques de recherche, y compris les grandes bibliothèques municipales et spécialisées. Les destinataires de ces recommandations étaient en principe les *Länder* mais en partie aussi l'État fédéral et les communes.

Ces recommandations n'avaient certes pas force de loi ; et dans chaque cas précis, la situation réelle demeurait bien souvent en deçà d'exigences pourtant justifiées. Malgré cela, ces textes ont eu partout des effets positifs. Chaque responsable a pris nettement conscience de la nécessité d'améliorations et a pu avoir sous les yeux des éléments de référence universellement admis pour l'aider dans son action. On peut dire, sans crainte d'exagérer, que l'avis du Conseil scientifique est resté pendant de longues années la référence de base dans tous les travaux de développement des bibliothèques concernées. Bien sûr, c'était à une époque où les disponibilités et les possibilités financières étaient fort importantes dans le domaine des réalisations culturelles.

Les efforts de planification dans les bibliothèques franchirent une nouvelle étape avec le « Plan 1973 des bibliothèques » (« Bibliotheksplan 1973 »), appelé aussi « Ébauche d'un réseau de bibliothèques couvrant toute la R.F.A. ». Cette initiative n'eut rien d'étatique ; elle émana en fait d'une conférence des bibliothèques allemandes (« Deutsche Bibliothekskonferenz ») réunissant les associations de bibliothécaires, en particulier celle qu'on appelait alors le « *Deutscher Büchereiverband* » représentant les bibliothèques publiques à vocation encyclopédique. Le « Plan 1973 » fut le premier projet mis au point en R.F.A. qui considéra ce type de bibliothèque, au même titre que les autres, comme partie d'un réseau unique ; il définit certaines fonctions et les répartit sur quatre niveaux. Les bibliothèques des 1^{er} et 2^e niveaux devaient avoir une vocation locale et se consacrer dans les villes et les communes, à la documentation et à l'information, et dans les secteurs plus vastes, se voyaient attribuer des fonctions centralisées. Les

bibliothèques du 3^e niveau, vouées à la documentation, mais à l'échelon des *Länder*, devaient prendre plus particulièrement en considération les besoins des érudits et des chercheurs. Les bibliothèques du 4^e niveau, représentées par les grandes bibliothèques d'État, les bibliothèques centrales spécialisées et les secteurs d'acquisition partagée mis au point par la DFG, avaient une vocation nationale.

Parallèlement à ce système de « niveaux », on trouve les bibliothèques des écoles, des établissements d'enseignement supérieurs, et les bibliothèques spécialisées fournissant aux lecteurs par « nécessité institutionnelle » documentation et information. Comme le préconisait le Conseil scientifique de 1964, le « Plan 1973 » essaie aussi, en s'inspirant des tâches propres à chaque bibliothèque, de calculer le supplément de crédit nécessaire. Un simple tour d'horizon montre que les effets de ce plan sont restés relativement restreints tout au moins en matière financière. En revanche, les idées qui touchent aux questions structurelles et à la coopération entre bibliothèques de divers types ont trouvé un écho certain dans les différents *Länder*.

Cet écho est évident quand on étudie par régions les effets de la planification mise en œuvre à la fin des années 60. Dans plusieurs *Länder* comme le Bade-Wurtemberg, la Bavière, la Basse-Saxe et la Rhénanie de Nord-Westphalie, les ministères compétents ont créé des groupes spécialisés dans la planification. Ces groupes ont mis sur pied des plans de développement plus ou moins détaillés, destinés à certains types de bibliothèques. En règle générale, ces plans traitent de la structure et de la fonction des bibliothèques, de leur coopération et des instruments de cette coopération, des enquêtes sur les besoins des lecteurs et de la politique d'acquisition qui en découle, des questions de personnel et, pour finir (ce qui est la tâche la plus délicate), les plans essaient d'évaluer les crédits nécessaires à la satisfaction des besoins exprimés.

Les travaux de planification qui sont menés d'une manière continue depuis 1949 restent cependant liés aux programmes conçus pour les bibliothèques par la DFG. Ceux-ci traitent de mesures et de dispositions dont la portée dépasse de beaucoup le simple cadre d'un *Land*. Leur effet relativement positif s'explique bien facilement pour trois raisons : en premier lieu, la constitution de la DFG est une base propice à la coopération entre l'État fédéral, les *Länder*, le monde scientifique et les bibliothèques ; cette coopération aboutit à un vote des spécialistes et possède donc un effet décisif. En second lieu, la DFG dispose de quelques moyens financiers qu'elle peut rendre directement et rapidement disponibles afin d'atteindre des buts reconnus conformes à la planification. En 3^e lieu, tous les programmes proposent d'une manière nettement définie une coopération volontaire. Cette coopération est acceptée en fonction des prestations fournies par les bibliothèques participantes et à condition qu'elles aient reconnu et adopté des principes ou des lignes de conduite précis.

Cela ne va pas sans certaines restrictions car tous les projets promus doivent au moins servir indirectement les intérêts de la recherche ; cependant,

l'étendue des réalisations reste assez considérable. Il faut citer en particulier :

— le système destiné à fournir de la documentation à l'échelon supra-régional qui, grâce aux bibliothèques centrales spécialisées, aux secteurs d'acquisition spécialisés, et à certaines bibliothèques spécialisées, offre aux utilisateurs aussi bien des fonds spécialisés dans une discipline ou des fonds locaux que des instruments de référence et des outils d'information ou des procédés permettant l'accès aux collections ;

— des plans pour rationaliser et moderniser les bibliothèques en particulier par l'utilisation de l'informatique afin d'établir des banques et bases de données centrales, des systèmes de liaison inter-régionaux et permettre une communication de l'information par terminal ;

— des programmes à long terme pour ouvrir l'accès aux manuscrits, archives, impressions anciennes et fonds spéciaux de toutes sortes.

La mise en œuvre de chacun des programmes est complétée en permanence par un contrôle des services.

Si l'on considère, en les comparant, les différents efforts de planification, un fait précis se dégage clairement : les chances de succès d'une planification augmentent d'autant plus que pouvoir de prévision et pouvoir de financement restent en liaison étroite. Elles augmentent aussi quand l'initiative de chaque bibliothèque peut se donner libre cours grâce à de bonnes conditions de travail. Peut-être cette constatation est-elle valable au-delà des frontières allemandes.

Dans un certain nombre de cas, connaissances théoriques et expérience pratique ont permis de mettre sur pied des services bibliothéconomiques centraux qui, par leur structure même, doivent s'adapter au caractère fédéral de la constitution allemande. Les établissements assurant ces services sont avant tout les trois grandes bibliothèques d'État de Berlin, Francfort et Munich, les bibliothèques centrales spécialisées, le *Deutsches Bibliotheksinstitut* et le département bibliothèque de la DFG ; mais ce sont aussi par exemple la Centrale d'achat des bibliothèques publiques à Reutlingen. Je ne puis traiter ici que de quelques établissements et me limiter à ceux dont les services intéressent indifféremment toutes les bibliothèques.

Il y a d'abord la *Deutsche Bibliothek* de Francfort, qui ne se contente pas de rédiger et de publier la *Deutsche Bibliographie* mais qui, en liaison directe avec cette publication, offre aussi des services particuliers qui doivent alléger le travail des bibliothèques. Le catalogue à la source de la production de 800 maisons d'édition, qui coopèrent d'ailleurs bénévolement, se traduit grâce à la *Deutsche Bibliographie* en notices abrégées et imprimées qui représentent une aide précieuse pour les catalogueurs. Même si une partie seulement de la production totale est ainsi recensée, cette partie regroupe pour l'essentiel des ouvrages dont les bibliothèques peuvent envisager l'acquisition. Par ailleurs, les titres relevés dans la *Deutsche Bibliographie* depuis 1966 sont

repris par le système « Bibliodata » et donc à la disposition immédiate des bibliothèques qui possèdent les terminaux adéquats. La *Deutsche Bibliographie* paraît aussi sur bandes magnétiques qui sont exploitées par les bibliothèques dont le catalogue est traité par ordinateur.

A un niveau plus général, les prestations de service du *Deutsches Bibliotheksinstitut* fondé en 1978 à Berlin (Ouest) vont croissant. Avant cette date, divers organismes s'occupaient de bibliothéconomie et de technique des bibliothèques ; cet Institut ne s'est pas contenté de reprendre leurs fonctions mais il s'occupe aussi des commissions auxquelles l'association des bibliothèques allemandes avait confié le traitement de tous les problèmes bibliothéconomiques. A côté d'un grand nombre de projets, l'Institut se consacre (en liaison étroite avec les bibliothèques participantes) à deux grandes entreprises de catalogage dont l'importance dépasse le cadre régional. La planification et le financement de ces entreprises sont assurés aussi et d'une manière prépondérante par la DFG. Il s'agit tout d'abord d'une base de données pour les périodiques qui sert de centre de renseignements et de « pool de titres » pour les périodiques nationaux et étrangers ; cette base de données comprend aujourd'hui 250 000 titres et fournit plus de 750 000 localisations. Elle a été établie par la EDV* ; disponible en microforme, elle est régulièrement mise à jour. Le soin de la remanier est confié à la *Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz* qui, en fait de catalogue collectif de périodiques, possède de longues années d'expérience. Quand au second projet qui est celui d'un catalogue collectif des bibliothèques, qui font leur propre catalogue par traitement informatisé des données (EDV), il s'agit d'un centre de renseignements pour les monographies. La première édition est prévue pour l'automne 1981. Elle comprendra 3,5 millions de titres provenant de 14 bibliothèques et sera augmentée petit à petit dans les années à venir.

Mon troisième exemple sera la *Staatsbibliothek* de Prusse et son « Office de documentation pour le prêt international » fondé en 1979 avec l'aide de la DFG. Cet Office doit aider les bibliothèques étrangères qui ne sont pas en rapport avec une bibliothèque allemande donnée à répartir les demandes de prêt, le cas échéant à rechercher des localisations et à fournir des renseignements. En fondant cet office, la R.F.A. a suivi les recommandations faites par la Section de l'IFLA sur le prêt interbibliothèques en 1978 sous le titre « *International Lending Principles and instructions* ».

Ce bref exposé n'avait pas naturellement la prétention d'épuiser le sujet mais de mentionner seulement quelques points de vue essentiels.

Dr Dieter OERTEL

Deutsche Forschungsgemeinschaft, Bonn

* Elektronische Datenverarbeitung = Traitement informatisé des données (ce sigle désigne simplement un procédé et non une association).

BIBLIOGRAPHIE

- Gisela von BUSSE, Horst ERNESTUS. — Libraries in the Federal Republic of Germany. Wiesbaden 1972 (spécialement pp. 145-178).
- Gisela von BUSSE. — Struktur und Organisation des wissenschaftlichen Bibliothekswesens in der Bundesrepublik Deutschland. *Entwicklungen 1945-1975*. Wiesbaden 1977 (spécialement pp. 349-644).
- Zentrale Einrichtungen und zentrale Dienste im Bibliothekswesen 69. Deutscher Bibliothekartag in Berlin 1979. Frankfurt 1979. (*Zeitschrift für Bibliothekswesen und Bibliographie*, Sonderheft 29.) Spécialement : Günter BEYERSDORFF : Ziele und Planungen des Deutschen Bibliotheksinstituts, pp. 25-36. — Dieter OERTEL : Deutsche Forschungsgemeinschaft und wissenschaftliche Bibliotheken. *Gegenwärtiges Programm und weitere Planungen*, pp. 37-54.
- Überregionale Literaturversorgung von Wissenschaft und Forschung in der Bundesrepublik Deutschland. Denkschrift : *Bibliotheksausschuss der Deutschen Forschungsgemeinschaft*. Boppard 1975.
- Bibliotheksplan 1973. *Entwurf eines umfassenden Bibliotheksnetzes für die Bundesrepublik Deutschland*. Berlin 1973.
- Deutsches Bibliotheksinstitut. (*Bibliotheksdienst*, 5, 1981, pp. 379-413).
- Deutsche Bibliothek. *Jahresbericht*. Frankfurt am Main 1978. ff.
- Deutsche Forschungsgemeinschaft. Bibliotheksausschuss. Unterausschuss für Datenverarbeitung. Empfehlungen zum Aufbau regionaler Verbundsysteme und zur Einrichtung Regionaler Bibliothekscentren. (*Zeitschrift für Bibliothekswesen und Bibliographie*, 27, 1980, pp. 189-204.)
- F.G. KALTWASSER. — International Lending from Libraries of the Federal Republic of Germany. (*IFLA Journal*, 1980, pp. 258-260.)